

APPRENTISSAGE & FORMATION CONTINUE



**MASTER DROIT DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ET COOPÉRATION
TRANSFRONTALIÈRE**

PARCOURS EN DISTANCIEL

**FACULTÉ DE DROIT, ÉCONOMIE ET
ADMINISTRATION - SARREGUEMINES**





2 PARCOURS : Un parcours en formation initiale & un parcours en alternance

PRÉSENTATION

Avec plus de 3.000 étudiants sur le site principal de Metz et le site délocalisé de Sarreguemines, la Faculté de Droit, Economie et Administration de Metz connaît une constante augmentation de ses effectifs grâce à une équipe composée d'une cinquantaine d'enseignants-chercheurs, impliquée dans le domaine pédagogique et active dans le domaine de la recherche, et à des services administratifs composés d'une vingtaine d'agents.

Située au cœur du Pays des trois frontières, point de rencontre de la France, du Luxembourg et de l'Allemagne, la Faculté de droit, économie et administration de Metz propose des spécialités de Master innovantes et adaptées à ce contexte frontalier.

Le Master 2 «**Droit des collectivités territoriales et coopération transfrontalière**» dispense des connaissances approfondies et hautement spécialisées dans le domaine du droit des collectivités territoriales et de la coopération transfrontalière. Ces connaissances s'ajoutent au savoir fondamental en droit public général transmis en même temps par la formation. Le master met également en avant la logique d'insertion professionnelle par l'alternance.

LE MASTER COMPREND DEUX PARCOURS :

- un parcours **en formation initiale** en présentiel à Sarreguemines
- un parcours **en alternance** (ouvert à l'apprentissage et formation continue) intégralement **en distanciel**, que nous présentons ici.

UN MASTER EN ALTERNANCE

Le master est ouvert aux personnels en formation continue ainsi qu'aux étudiants en formation initiale. Pour ces derniers, l'alternance est un système qui offre de nombreux avantages.

L'alternance est un système de formation qui associe une phase théorique avec des cours à l'université, et une phase pratique au sein d'une entreprise (dans le cas de notre master, au sein d'une collectivité territoriale, EPCI, établissement public, service de l'Etat, avocat en droit public). Elle permet de mettre directement en application sur le terrain ce qui est appris en cours.

Un étudiant qui choisit l'alternance signe un contrat d'apprentissage. Il a donc le statut de jeune travailleur, sous la responsabilité de son maître d'apprentissage. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier d'une durée de 6 mois à 3 ans, selon le diplôme. Il est conclu au moyen du formulaire CERFA n°10103 qui est signé par l'employeur, l'apprenti et le Centre de Formation des Apprentis (CFA).

L'université de Lorraine travaille avec son propre CFA, qui joue le rôle d'interface entre les apprentis, les composantes universitaires qui assurent les formations, les entreprises et les institutions. Le CFA de l'Université de Lorraine est fort de son expérience : il gère ainsi plus de 1700 apprentis chaque année.

La rémunération minimale de l'alternant est un pourcentage du SMIC fixé par la réglementation. Elle augmente en fonction de l'âge de l'apprenti et de l'ancienneté dans l'exécution du contrat. Il est possible à l'entreprise de proposer un salaire supérieur à l'apprenti.

Le système d'alternance offre de nombreux avantages, aussi bien pour l'alternant que pour sa structure d'accueil.

L'ALTERNANT PEUT AINSI :

- **Mettre directement en pratique les enseignements** théoriques de son cursus ;
- **Être rémunéré** pendant sa formation en tant que salarié ;
- Bénéficier de la **gratuité des frais de formation** ;
- **Acquérir une véritable expérience professionnelle** et ainsi accéder plus facilement à l'emploi.

CELA PERMET À L'EMPLOYEUR :

- **Recruter une personne adaptée à ses besoins** qui apportera ses connaissances juridiques à la structure d'accueil
- L'occasion de **former un futur collaborateur**, lui apprendre un métier, l'intégrer à la vie et à la culture de la structure.
- En outre, **des avantages financiers** sont proposés à l'employeur qui recrute en alternance. Dans le cas de la fonction publique territoriale, le CNFPT prend en charge 100 % du coût de la formation (dans la limite de son plafond).



LES PUBLICS CONCERNÉS:

Le Master 2 Droit des collectivités territoriales et coopération transfrontalière est ouvert aux étudiants titulaires d'un Master 1 en droit ou en sciences politiques, du DU Droit et administration des collectivités territoriales ou de tout autre diplôme de même niveau équivalent.

Le master en alternance accueille également un public de professionnels en formation continue. Il peut s'agir d'élus des collectivités territoriales (notamment les titulaires du DU DACT), ainsi que des agents territoriaux.

Si ils n'ont pas le diplôme requis pour accéder au master 2, ces personnels peuvent éventuellement bénéficier du dispositif de validation des acquis Professionnels et Personnels (VAPP).

ORGANISATION DU MASTER :

Les cours sont regroupés sur **une semaine une fois par mois** de septembre à septembre. Les cours et les examens ont lieu en distanciel dans le cadre d'un contrôle continu intégral. **Il n'y a donc pas de temps de présence exigé à Metz ou à Sarreguemines.**

Les étudiants en alternance ont une obligation d'assiduité (la présence sera contrôlée dans le cadre des cours en distanciel).

Les étudiants en formation continue disposeront d'un **enregistrement des cours** pour pallier leurs éventuelles indisponibilités.

LES OBJECTIFS PROFESSIONNELS

La formation s'appuie sur **deux grands axes de travail** :

Le droit français des collectivités territoriales :

Tous les aspects en relation avec l'organisation territoriale sont abordés, le volet institutionnel, mais aussi le droit administratif général, le droit constitutionnel, le droit des contrats de l'administration, le droit financier et fiscal ou le droit de la fonction publique.

L'orientation transfrontalière et comparatiste :

La formation approfondit le droit comparé communal et supra-communal (des collectivités territoriales de niveau intermédiaire) ainsi que les institutions administratives comparées. L'acquisition de connaissances en droit étranger est indispensable pour bien pouvoir profiter des enseignements du droit de la coopération transfrontalière et des éléments du droit européen et du droit international qui intéressent les collectivités territoriales et les entités infra-étatiques (Etats fédérés, régions autonomes, entités locales à statut spécial).

EN FIN DE PARCOURS, L'ÉTUDIANT DOIT AVOIR ACQUIS :

- Des connaissances fondamentales dans le secteur du droit public, après avoir suivi un parcours comportant des matières ayant entre elles des liens scientifiques et pratiques ;
- Une capacité à mettre en œuvre les connaissances pour trouver des solutions opérationnelles à des questions pratiques ;

LES MÉTIERS VISÉS

Le master permet de former des professionnels possédants toutes les capacités pour s'intégrer dans le monde des organismes locaux français, étrangers ou de coopération transfrontalière/décentralisée. Il les prépare, concrètement, à l'accès à la fonction publique territoriale en France en général mais également à tout emploi nécessitant une connaissance approfondie de l'administration des collectivités territoriales. Les titulaires du Master 2 seront à l'aise non seulement dans le monde professionnel d'une collectivité française, mais également dans celui, équivalent, d'autres Etats européens et extra-européens, au sein d'une institution internationale, d'une entreprise ou d'un cabinet d'avocat dont l'activité est liée à l'administration publique locale.

Ils pourront ainsi occuper des postes tels que :

Attaché territorial, Attaché des services de l'Etat, Directeur général des services, Chargé de mission, etc.

LE PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

Les matières théoriques sont dispensées par des enseignants-chercheurs mais également par des professionnels de haut niveau dans les matières pratiques. Des professeurs et chercheurs étrangers enrichissent le corps enseignant, notamment dans les matières portant sur le droit comparé, européen et international. Un enseignement de langue vivante valorise les connaissances linguistiques des titulaires du Master 2.



N° des UE	Intitulé	ECTS	CM (h)
SEMESTRE 9			
UE 901	Fondements historiques et constitutionnels	6	
	Histoire de l'administration locale		12h
	Organisation territoriale de la République		24h
UE 902	Aspects institutionnels	3	
	Droit intercommunalité		10h
	Organisation communale		10h
UE 903	Action internationale des collectivités territoriales	3	
	Droit de l'action extérieure des collectivités territoriales		10h
	Structures de l'action extérieure des collectivités territoriales et coopération transfrontalière		8h
UE 904	Droit comparé	6	
	Organisation territoriale d'un Etat étranger		20h
	Droit communal comparé		10h
UE 905	Actions des collectivités territoriales	6	
	Action sociale		10h
	Action culturelle		10h
	Action économique		10h
	Droit de l'administration numérique		10h
UE 906	Problématiques économiques et financières	3	
	Finances locales		20h
	Droit et évaluation des partenariats public-privé		10h
UE 907	Transversales	3	
	Anglais ou Allemand		10h
	Gestion de projet		25h

N° des UE	Intitulé	ECTS	CM (h)
SEMESTRE 10			
UE 1001	Aspects institutionnels et droit comparé	3	
	Organisation départementale et régionale		10h
	Collectivités territoriales métropolitaines à statut particulier		5h
	Collectivités territoriales ultramarines		5h
	Collectivités territoriales et Europe		10h
	Organisation territoriale d'un Etat étranger		10h
UE 1002	Droit matériel général et spécial	3	
	Droit électoral		10h
	Expression démocratique locale		6h
	Contrats publics locaux		20h
UE 1003	Actions spécifiques	3	
	Politique de la ville		6h
	Droit pénal appliqué aux CT		6h
	Collectivités territoriales et environnement		10h
	Collectivités territoriales et urbanisme		10h
UE 1004	Transversales	3	
	Anglais ou Allemand		10h
	Gestion de projet		20h
UE 1005	Professionalisation	18	
	Rapport		

L'INSCRIPTION

L'inscription se fait via la plateforme e-candidat.

LE RYTHME DE L'ALTERNANCE

Le contrat d'apprentissage démarre début septembre de l'année N et prend fin après le jury final, soit fin septembre de l'année N+1.

L'alternance se fera selon le rythme suivant :

- 3 semaines en entreprise puis une semaine en cours **entre septembre et juin,**
- Présence en continue chez l'employeur **de juillet à mi-septembre.**

Ce qui permettra à l'étudiant de se familiariser pleinement avec la vie de l'entreprise.

TARIFS INDICATIFS :

FORMATION CONTINUE :

Tarif formation continue : **6700 euros***

* Tarif complet pour public bénéficiant du financement d'un tiers

APPRENTISSAGE :

Tarif pour les employeurs du secteur public **: **6700 euros**

Tarif pour les employeurs du secteur privé **: **fixé par la branche professionnelle**

** des aides financières sont octroyées aux employeurs par l'Etat ou le CNFPT selon le secteur

Année universitaire 2024/2025 - calendrier indicatif

AVRIL		MAI		JUN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
1	UNIVERSITÉ	1		1		1	ENTREPRISE	1		1	ENTREPRISE
2		2		2	UNIVERSITÉ	2		2		2	
3		3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4	ENTREPRISE	4	
5	5	ENTREPRISE	5	5			5	ENTREPRISE		5	
6	6		6		6	6					
7	7		7		7	7					
8	8		8		8	8					
9	ENTREPRISE	9	Révision	9	ENTREPRISE	9	ENTREPRISE	9		9	ENTREPRISE
10		10		10		10			10		
11		11		11		11		11	ENTREPRISE	11	
12		12	ENTREPRISE	12		ENTREPRISE		12			
13	13	13			13		13				
14	14	14			14		14				
15	15	15			15		15				
16	ENTREPRISE	16		16	ENTREPRISE	16	ENTREPRISE	16		16	ENTREPRISE
17		17		17		17			17		
18		18		18		18		18			
19		19	ENTREPRISE	19		ENTREPRISE		19		19	
20	20	20			20		20				
21	21	21			21		21				
22	22	22			22		22				
23	ENTREPRISE	23		23	ENTREPRISE	23	ENTREPRISE	23		23	
24		24		24		24			24		
25		25		25		25		25			
26		26	ENTREPRISE	26		ENTREPRISE		26		26	ENTREPRISE
27	27	27			27		27				
28	28	28			28		28				
29	29	29			29		29				
30	UNIVERSITÉ	30		30		30		30		30	
		31			31		31		31		



RESPONSABLE DU MASTER 2 : MONSIEUR LE DOYEN PIERRE TIFINE

FACULTÉ DE DROIT, ÉCONOMIE ET ADMINISTRATION

Île du saulcy
57045 METZ CEDEX 01
03.72.74.75.86

dea-m2droitcollectivitesmetz-contact@univ-lorraine.fr

ANTENNE DE SARREGUEMINES

13, rue Alexandre Geiger
57200 SARREGUEMINES
03.72.74.75.86

dea-m2droitcollectivitesmetz-contact@univ-lorraine.fr